

## L'ORK exige une loi pour la GPA

**LUXEMBOURG** - Pour le Comité pour les droits de l'enfant (ORK), les enfants nés d'une gestation pour autrui (GPA)



**La loi est peu claire sur la GPA.**

doivent être protégés de la même façon que les autres. Il considère qu'il est urgent de légiférer. Au Luxembourg, selon l'interprétation juridique, les parents ayant recours à la GPA risquent de se voir refuser l'autorité sur l'enfant.

L'ORK est d'avis que l'interdiction pure et simple de la GPA risque d'aboutir à un commerce au marché noir. Le comité est aussi conscient du risque d'abus si la législation est assouplie, mais estime que ceux-ci doivent être traités dans un second temps.

ESSENTIEL 24/02/2015